

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, trésorier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

QUE le rôle de perception des taxes pour l'année 2024 a été complété conformément à l'article 501 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C19);

QUE conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle de perception a été déposé le 15 janvier 2024 au bureau du trésorier situé à la Bibliothèque Alain-Grandbois, sise au 160, rue Jean-Juneau, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h;

QUE dans les soixante (60) jours la date du présent avis, il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes par la poste à toutes les personnes inscrites à ce rôle ;

QUE les comptes de taxes excédant trois cents dollars (300 \$) sont payables en douze (12) versements égaux :

 1er mars 2024
 3 septembre 2024

 2 avril 2024
 1er octobre 2024

 1er mai 2024
 1er novembre 2024

 4 juin 2024
 3 décembre 2024

 2 juillet 2024
 6 janvier 2025

 1er août 2024
 3 février 2025 ;

Que les comptes de taxes inférieurs à trois cents dollars (300 \$) sont payables dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 16 janvier 2024

Sylvain Duchesne, directeur des services administratifs et financiers et trésorier Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures www.vsad.ca